



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 17 février 2012

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, Motion, 4.1. (Le rapport 3.4 a été retiré de l'ordre du jour).

La séance est ouverte à 19h45 et levée à 22h45.

Étaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à partir du rapport 1.1.1), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chaleze :** M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par M. Francis MISSEMER), M. Raymond REYLE (représenté par Mme Jocelyne IWASINTA) **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.1) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ (représenté par Mme Danièle GIRARDOT) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chernaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT, M. Jean-Pierre PROST **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines :** M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pelousey :** M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Serre-les-Sapins :** M. Christian BOILLEY **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : D. PARIS

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, L. HAKKAR (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, S. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), JS. LEUBA (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.1), MN. SCHOELLER, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. BOTTERON, JM. ROTH, F. GILLET, C. PREIONI, S. MONLLOR, M. COTTINY, P. BELUCHE, C. OYTANA, JM. BOUSSET, JM. MAY.

Mandataires : F. MONNEUR, E. DUMONT, JP. GOVIGNAUX, N. WEINMAN, J. PANIER, S. WANLIN, JC. ROY (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, C. LIME (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.2), N. BODIN, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), M. LOYAT, J. MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), JL. FOUSSERET, C. DEVESA, F. LOPEZ, P. GUILLAUME, C. VOIDEY, JY. PRALON, D. PARIS, JM. CAYUELA, G. BAULIEU, B. BOURDAIS, C. BARTHELEY, JM. FAIVRE, R. DEMESMAY.

Délibération n°2012/001652

Rapport n°6.1 - Démarche de valorisation du quartier Rivotte / Cité des Arts Besançon - « Besançon agglomération créative »

Démarche de valorisation du quartier Rivotte / Cité des Arts Besançon - « Besançon agglomération créative »

Rapporteur : Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Valorisation du quartier culturel »	Montant de l'opération : 50 K€ (évaluation)
Sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016	

Résumé :

Un nouveau quartier à vocation artistique et culturelle se dessine autour du secteur Rivotte / Prés-de-Vaux avec La Rodia et la Cité des Arts et de la Culture. La valorisation urbaine et économique de ce quartier est un enjeu considérable. Au-delà, les activités créatives et culturelles constituent une opportunité pour l'attractivité et le renforcement économique de l'agglomération bisontine. Une démarche intégrée se déclinant en trois volets, urbanisme, économie, formation a été initiée. Il s'agit maintenant d'entrer dans la mise en œuvre opérationnelle de cette démarche. Pour cela, une gouvernance doit être constituée et pilotée par le Grand Besançon et la Ville de Besançon. Il est proposé de se doter d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), dont le coût serait supporté à parts égales par la CAGB et la Ville de Besançon, afin d'apporter l'expertise nécessaire pour mener à bien ce projet transversal. Un groupement de commandes serait constitué entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon pour porter cette AMO.

I. Un quartier à forte dimension artistique et culturelle en émergence

Plusieurs équipements à vocation artistique et culturelle ont été réalisés sur le secteur Rivotte / Prés-de-Vaux situé à proximité du site historique de Besançon :

- la Rodia, scène de musiques actuelles (SMAC), ouverte début 2011,
- le Bastion, lieu de répétition pour plus de 200 groupes de musique,
- la fabrique artistique aménagée par la Ville de Besançon dans le bâtiment Supérieur en 2011.

Par ailleurs, le Grand Besançon assure la maîtrise d'ouvrage commune, avec la Région Franche-Comté et la Ville de Besançon, de la Cité des arts et de la Culture. Cet équipement à fort rayonnement sera livré fin 2012 et participera à la dynamique de ce quartier en émergence.

D'autres équipements culturels et de loisirs sont présents à proximité comme la Citadelle, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, le port fluvial, l'Eurovélo 6, la passerelle de la Malate ou les installations du Sport nautique bisontin (piscine, pontons d'embarquement canoë-kayak et aviron).

II. Les activités artistiques et culturelles et les industries créatives comme éléments de renforcement du tissu économique de l'agglomération bisontine

La notion de créativité constitue un élément essentiel pour le devenir des agglomérations. D'un point de vue économique, elle se décline à travers les industries culturelles et créatives. Ces dernières font appel au croisement des disciplines et possèdent une forte dimension artistique comme par exemple dans le design, le multimédia, l'architecture ou les métiers d'art.

Ces activités participent au renouvellement du tissu économique local et le bonifient généralement par un contenu à haute valeur ajoutée. Cet élément prend une dimension toute particulière dans les agglomérations de taille intermédiaire confrontées à une mutation de leur secteur tertiaire, public et privé.

La créativité contribue également à renouveler l'image des agglomérations et à accroître leur rayonnement et par conséquent leur attractivité résidentielle, économique, touristique...

Si le développement des industries créatives est souvent l'apanage de quelques grandes agglomérations (Bilbao en Europe et Nantes en France étant les plus emblématiques), les agglomérations de taille intermédiaire peuvent également prétendre à se renforcer dans ce domaine.

L'étude que le Grand Besançon a confiée au cabinet SOFRED sur la valorisation économique des activités artistiques et culturelles au cours du 1^{er} semestre 2011 a permis de mettre en évidence le potentiel de l'agglomération bisontine en la matière (350 entreprises, 2 500 emplois).

III. La mise en place d'une démarche intégrée autour des industries créatives et culturelles

En étroite relation avec la Ville de Besançon, le Grand Besançon a souhaité porter une réflexion globale sur la valorisation du quartier Rivotte / Prés-de-Vaux dans lequel s'inscrit la Cité des Arts et de la Culture. Cette réflexion comprend trois volets détaillés ci-dessous.

A/ Urbanisme

Le volet urbain est essentiel dans cette démarche tant il incarne physiquement le projet. Le quartier Rivotte / Prés-de-Vaux accueillant plusieurs équipements artistiques et culturels se situe dans un cadre unique (Citadelle, Doubs, Véloroute, port fluvial...) de surcroît positionné en entrée d'agglomération. Des enjeux forts portent sur ce quartier en émergence tant dans son articulation à l'hypercentre de Besançon que dans son fonctionnement interne. Concernant le 1^{er} point, la question de la couture urbaine au centre-ville et des cheminements doux est primordiale. S'agissant du site en lui-même, la présence du Doubs constitue une opportunité et un réel potentiel de valorisation.

Ce volet urbain est piloté par la Ville de Besançon qui a confié à l'AudaB la réalisation d'un dossier de site qui devra donner les grandes orientations en matière de développement et d'aménagement de ce nouveau quartier.

B/ Valorisation économique des activités artistiques et culturelles et renforcement des industries créatives

Dans le cadre de la stratégie économique adoptée par le Grand Besançon en 2010 et sur la base des préconisations du bureau d'études SOFRED, la stratégie en matière de développement des industries créatives et culturelles vise à structurer cette filière en confortant les points forts, notamment dans le domaine de l'horlogerie et du luxe, tout en accompagnant les activités économiques de niches émergentes comme les arts graphiques, le design industriel ou les musiques actuelles. Le croisement des activités à fort contenu technologique (sciences de l'ingénieur) et des activités artistiques, source d'innovation, devra être encouragé. Enfin, la consolidation du quartier Rivotte / Prés-de-Vaux comme lieu de créativité transdisciplinaire majeur, mais pas unique, apparaît indispensable.

Si des dispositifs d'accompagnement spécifiques voire de nouveaux équipements pourraient être mis en œuvre (pépinière d'entreprises dédiée par exemple), l'enjeu majeur repose sur l'articulation d'actions ou de dispositifs existants aux niveaux économique, culturel, touristique et sur leur montée en puissance.

Le Grand Besançon pilotera ce volet au regard de ses compétences économie, tourisme, culture. Toutefois, une articulation fine sera recherchée avec les actions menées en propre par la Ville de Besançon en matière de culture, de tourisme et de commerce.

C/ Formation / Professionnalisation

Le développement économique des agglomérations intermédiaires repose pour partie sur la qualité même de leurs ressources humaines (compétences, savoir-faire). Les industries créatives et culturelles n'échappent pas à la règle avec de surcroît un aspect qualitatif prédominant sur le quantitatif et un enjeu majeur autour de l'émergence et de l'attractivité de nouveaux talents.

Le Grand Besançon dispose d'une filière de formation forte en matière d'art et de culture avec par exemple :

- l'école régionale des beaux-arts reconnue nationalement en matière d'arts graphiques,
- l'Université de Franche-Comté qui propose une dizaine de diplômes structurés autour du Pôle ACTM (art, culture, théâtre, musique),
- le lycée Pasteur spécialisé dans les arts appliqués et qui délivre des diplômes que peu d'établissements proposent (DMA régie lumière),
- le Conservatoire à Rayonnement Régional : son offre d'enseignements de la musique, de la danse et de l'art dramatique s'est vue renforcée dans le projet d'établissement 2011-2016 voté par le Grand Besançon le 31 mars 2011.

En matière de professionnalisation et d'accompagnement, le territoire peut également compter sur un tissu associatif riche (Culture action, Découvert autorisé, BGE Franche-Comté...).

Les fondamentaux sont donc présents, mais il convient de structurer l'ensemble afin de favoriser la mise en économie de toutes les activités présentant un potentiel.

Ce volet formation / professionnalisation est mené dans le cadre du programme européen URBACT - ESIMeC pour lequel le Grand Besançon a été retenu avec sept autres agglomérations européennes.

IV. Une gouvernance à consolider et un besoin d'accompagnement et d'expertise

L'étude sur la valorisation des activités artistiques et culturelles menées courant du 1^{er} semestre 2011 a été pilotée par le Grand Besançon en lien étroit avec la Ville de Besançon. Le Comité de pilotage intégrait également l'Etat (DRAC et SGAR), le Conseil Régional et le Conseil Général du Doubs. Cette étude a suscité une forte adhésion et incite à pérenniser cette gouvernance et à structurer les moyens prévus pour sa mise en œuvre opérationnelle.

A/ Proposition pour le Comité de pilotage

La démarche se déclinant autour des trois volets susmentionnés serait pilotée par le Grand Besançon et la Ville autour d'un Comité de pilotage présidé par M. FOUSSERET et composé de :

- pour la CAGB : MM. BODIN, DEMESMAY, MARTIN et PRALON,
- pour la Ville de Besançon : MM. DAHOUI, LOYAT et MONNEUR,
- élus de la Région Franche-Comté en charge de la culture et de l'économie,
- élus du Département du Doubs en charge de la culture et de l'économie,
- M. Le Préfet et ses services (SGAR, DRAC et DIRECCTE).

Ce Comité de pilotage se réunirait deux fois par an et serait chargé de veiller à la coordination et à la cohérence globale des stratégies et actions de chaque partenaire.

B/ Moyens prévus

Le Pôle mutualisé stratégie et territoire (PST) assurera l'animation et la coordination globale de la démarche en lien avec les services CAGB / Ville.

Au regard du caractère complexe et ciblé de la démarche, il est proposé de se doter d'une AMO ayant une véritable expertise en matière d'industries créatives et culturelles et reconnue au niveau national et au-delà. Il s'agira pour elle d'accompagner le Grand Besançon et la Ville dans la déclinaison opérationnelle de la démarche et d'apporter des éléments d'appréciation en matière d'opportunité et de faisabilité des actions identifiées.

Il est envisagé que le Grand Besançon et la Ville de Besançon constituent un groupement de commandes en vue de porter cette AMO.

Afin de poursuivre la dynamique mise en place par le Grand Besançon et la Ville de Besançon avec leurs partenaires, cette AMO, dont le coût serait supporté à parts égales par les deux collectivités, devrait être effective avant la fin du 1^{er} semestre 2012 et ce, pour une durée de un an, éventuellement renouvelable une fois.

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur la démarche de valorisation du quartier Rivotte / Prés-de-Vaux - « Besançon agglomération créative »,
- se prononce favorablement sur la mise en place du Comité de pilotage,
- sollicite une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre opérationnelle de la démarche et le conseil expert, estimée à 50 000 €, pris en charge à parts égales entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon,
- sollicite la Ville de Besançon pour mettre en place un groupement de commandes relatif à l'AMO.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 106
Contre : 0
Abstention : 1

